

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 - FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE
**LE 6 DECEMBRE, NOUS ELISONS NOS REPRESENTANT-ES
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

« C'EST QUOI CETTE HISTOIRE DE C.A.P ? »

Vous êtes titulaire, le 6 décembre, et plus tôt en cas de vote électronique, vous allez élire vos représentant-es aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales.

Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

« JE DEPENDS D'UNE COMMISSION ? MAIS POURQUOI ? »

- Ces commissions, à vocation consultative, traitent de toutes les questions concernant les carrières individuelles : titularisation, révision de note, avancement d'échelon, changement de grade, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement...
- En cas de procédure engagée par le Directeur, elles siègent en tant que Conseil de Discipline.
- La Commission de Réforme est issue des résultats aux élections aux CAP Départementales. Elle donne un avis sur les temps partiels thérapeutiques, sur la retraite pour invalidité, et en cas de litige avec la direction, sur l'imputabilité au service des maladies professionnelles, des accidents de travail.

QUELLE QUE SOIT SA PROFESSION, CHACUN-E EST CONCERNE-E : SA SITUATION SERA EXAMINEE EN CAP PLUSIEURS FOIS DURANT SA CARRIERE.

« LAISSEZ-MOI DEVINER, IL FAUT VOTER SUD ? »

Le déroulement de votre carrière dépend de la façon dont votre dossier sera défendu en CAP.

SUD défend l'accès de tous les personnels à l'avancement, sans quota, ni ratio pour des carrières linéaires sans barrages.

**DONNER
SA
VOIX**



**ET
PRENDRE
LA PAROLE**

SUD affirme en permanence son indépendance vis-à-vis des directions d'établissements. Nous défendons les agent-es confronté-es à l'arbitraire pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir le service public hospitalier et médico-social, dans le respect de la personne soignée ou accueillie.

**VOTEZ
SUD SANTE SOCIAUX
UNION SYNDICALE
SOLIDAIRES**





DISCIPLINE

Le conseil de discipline est une épreuve difficile et éprouvante. Chacun-e a le droit d'être défendu-e et la sanction éventuelle doit être proportionnelle à la faute.

↳ Les élu-es SUD Santé Sociaux s'engagent à être présent-es à vos côtés dans ces processus. ↲

NOTATION, ÉVALUATION

SUD Santé Sociaux est contre toutes formes de notation et d'évaluation individuelle qui mettent en concurrence les salarié-es entre eux et elles et cassent les collectifs de travail.

UN SYNDICAT QUI INFORME

SUD Santé Sociaux défend l'unité d'action, met la démocratie au cœur de son activité pour que chacun et chacune pèse sur les décisions à prendre.

Nous informons les salarié-es des positions prises dans chaque instance (CAP, CTE, CHS-CT).

**LE 6 DÉCEMBRE,
VOTONS
SUD SANTE SOCIAUX
UNION SYNDICALE
SOLIDAIRES !**

UN SYNDICAT DE LUTTE

Nous soutenons les Assemblées Générales des personnels et les formes de lutte organisées à la base. Nous construisons les mobilisations avec l'ensemble des collègues, syndiqué-es et non syndiqué-es.

Les élu-es SUD seront au service des luttes !

AUGMENTONS LES MOYENS, LA RÉMUNÉRATION ET LES EFFECTIFS OBTENONS LA TITULARISATION POUR TOUTES ET TOUS



TOUTES NOS REVENDICATIONS SUR ELECTIONSFPH.SUDSANTESOCIAUX.ORG

Se syndiquer

Voter, A.G.

Faire Grève

Manifester.



- electionsFPH.sudsantesociaux.org
- contact@sudsantesociaux.org
- @SudSanteSociaux
- @FedeSudSanteSociaux
- @SudSanteSociaux

Retrouvez les coordonnées du syndicat SUD Santé Sociaux de votre département. Rdv sur www.sudsantesociaux.org

Membre de l'Union syndicale
Solidaires